**SIGNATURE AVEC LA SOCIETE RENNER ENERGIES FRANCE D’UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET/OU DE CONSTITUTION DE SERVITUDES - PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE**

Monsieur le Maire expose que la société Renner Energies France conçoit, met en œuvre et exploite des installations de production et de stockage d’énergies renouvelables.

Il explique qu’un site favorable à l’installation d’une centrale solaire au sol sur les Communes de Méricourt et Billy-Montigny a été identifié aux abords du parcours des rescapés afin d’y développer un parc photovoltaïque de 17 hectares. Ce projet, dont la puissance installée est estimée à 12 MWc, contribuera à l’atteinte des objectifs nationaux et locaux de production d’énergies renouvelables.

Situé sur d’anciennes friches ayant accueilli de l’exploitation minière, le projet la société Renner Energies France est l’occasion de revaloriser des terrains restés inexploités, tout en préservant les enjeux écologiques, historiques et patrimoniaux liés à l’histoire du site.

Monsieur le Maire explique qu’à ce stade d’examen du projet les communes envisagent de contractualiser avec la société via la signature d’une promesse de bail emphytéotique ouvrant une période au cours de laquelle celle-ci mènera les études de faisabilité sur site.

Pour la Commune de Méricourt, les parcelles pouvant être prises à bail et/ou aire l’objet de servitudes sont les suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Section** | **N°** | **Lieu-dit** | **Surface (m²)** |
| AH | 561 | Coron de Méricourt | 43 090 |
| AI | 428 | Coron de Méricourt | 20 627 |
| AI | 338 | Coron de Méricourt | 2 475 |
| AI | 327 | Coron de Méricourt | 41 089 |
| AI | 336 | Coron de Méricourt | 4 707 |
| AI | 307 | Coron de Méricourt | 79 |
|  |  | **TOTAL** | 112 058 |

Des extraits de plan cadastraux sont joints en annexe ainsi qu’un plan provisoire de localisation du projet.

Monsieur le Maire indique qu’en application de la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes ci-annexée, la Commune accorde à la société un droit d’occupation pour une durée de cinq années renouvelable afin permettre d’examiner la faisabilité du projet.

Dans les conditions détaillées au document ci-annexé, le temps de la promesse, le bénéficiaire peut venir sur le terrain et procéder aux interventions nécessaires à la préparation du projet : études, diagnostics, tests, mesures, relevés, démarches et travaux.

Monsieur le Maire précise avoir saisi le service des domaines pour obtenir une évaluation du montant des loyers dans le cadre de la signature d’un bail emphytéotique.

Par un avis rendu le \_\_\_\_, le service des domaines ….

Il relève que les conditions financières attachées à la signature de l’engagement sont exposées à l’article 6 de la promesse ci-annexée. Avant tout début d’exploitation de la centrale photovoltaïque sur la ou les emprises du bail, le montant annuel de la redevance s’élèvera au montant de 1000 (mille) Euros HT par hectare.

Monsieur le Maire précise que durant la promesse, le bénéficiaire a la faculté de lever toute option ce qui suffit à former le contrat de bail emphytéotique et de servitudes.

Dans sa levée d’option, le bénéficiaire précisera le ou les contrats formés, la localisation du Bail et/ou de toute Servitude (matérialisée soit par un plan, soit par un acte de géomètre-expert), ainsi que les montants dus en contrepartie.

Une fois le bail et/ou les constitutions de servitude(s) formés, le bénéficiaire pourra demander leur constatation par devant notaire. Cette constatation devra en ce cas intervenir dans le délai de trois mois suivant la demande. L’ensemble des frais d’actes, droits et honoraires, frais de publication engagés sont à la charge de la société.

**Considérant ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

**- d’approuver le projet d’implantation, par la société** **Renner Energies France, d’un projet de parc photovoltaïque au droit des parcelles cadastrées section AH 561 et section AI n° 428 – 338 – 327 – 336 -307,**

**- d’autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la société Renner Energies France, la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes ci-annexée,**

**- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et d’une manière générale à faire le nécessaire pour l’exécution de la présente délibération.**